

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 19 décembre 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE DIX NEUF DÉCEMBRE DEUX MILLE ONZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du

13 décembre 2011.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL -
Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO -
Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -
M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR - Mme Christine CRIFO -
Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES -
M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - M. Pascal GARCIA -
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - Mme Michèle JOSSERAND -
M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE
- Mme Eléonore PERRIER - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAM - M. Henri BAILE -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - M. Gilles KUNTZ -
M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 19H45
Mme Linda EL HADDAD donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 17H15 à 23H25
Mme Camille PLET donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H15 à 23H25
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H15 à 23H25
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 17H15 à 23H25
M. Olivier ROUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 23H25
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 17H15 à
23H25.

Secrétaire de séance : Mme Hélène VINCENT.

Le procès verbal du Conseil municipal du 21 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (E 003) - FINANCES - Budget primitif 2012 - Budget Principal

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. SABRI, Mme DOUTRIAUX, Mme VUAILLAT, M. BRON, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, Mme BOILEAU, M. NOBLECOURT, M. KUNTZ, M. BERTRAND.

Un premier amendement est présenté par Mme BOILEAU. Celui-ci est repoussé.
Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.

Un second amendement est présenté par M. KUNTZ. Celui-ci est repoussé.
Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.

Un troisième amendement est présenté par M. BERTRAND. Celui-ci est repoussé.
Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2012 du Budget Principal qui s'équilibre à :

280 670 953 euros en fonctionnement,
85 107 061 euros en investissement.

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Stationnement d'un montant de 4 176 201 € et au budget annexe Activités Economiques de 405 000 €. Ces subventions seront versées en une seule fois en fin d'exercice budgétaire.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (E 004) - FINANCES - Budget primitif 2012 - Budgets Annexes

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. SABRI, Mme DOUTRIAUX, Mme VUAILLAT, M. BRON, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, Mme BOILEAU, M. NOBLECOURT, M. KUNTZ, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe Stationnement qui s'équilibre à :

8 281 830 euros en section d'exploitation,
4 275 993 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à :

4 760 022 euros en section d'exploitation,
9 467 233 euros en section d'investissement.

- d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à :
2 589 839 euros en section d'exploitation,
4 712 536 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à :
1 080 759 euros en section de fonctionnement,
99 917 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe Teisseire - Jeux Olympiques qui s'équilibre à :
1 197 141 euros en section de fonctionnement,
458 616 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe Mistral - Eaux Claires qui s'équilibre à :
2 294 308 euros en section de fonctionnement,
1 991 929 euros en section d'investissement.
- d'approuver le budget primitif 2012 du budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à :
5 847 424 euros en section de fonctionnement,
327 881 euros en section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Budget annexe Stationnement :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

- Budget annexe Activités Economiques :

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (E 011) - FINANCES - Budget primitif 2012 : vote des taux

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. SABRI, Mme DOUTRIAUX, Mme VUAILLAT, M. BRON, M. VOIR, M. CHAMUSSY, M. DJELLAL, Mme BOILEAU, M. NOBLECOURT, M. KUNTZ, M. BERTRAND, Mme DELBOS CORFIELD.

Un amendement est présenté par Mme DELBOS CORFIELD. Celui-ci est repoussé.
Pour : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Contre : le reste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

de maintenir, pour 2012, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 21,52 %
- Taxe sur le foncier bâti 36,73 %
- Taxe sur le foncier non bâti 84,42 %

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour le reste.

M. le Maire lève la séance à 19 h 30 et confie la parole à M. du CHAFFAUT, Directeur Général des Services.

Présentation :

- M. Emmanuel COUX, Directeur des Moyens d'Information
- M. Thomas JACOUTOT, Chargé de mission auprès du Directeur Général des Services
- M. Eric LAJARGE, Directeur Général des Services du CCAS.

Reprise de la séance à 19 h 35.

DELIBERATION N° 4 - (A 028) - DEPLACEMENTS - Aménagement de l'A480 dans la traversée de l'agglomération grenobloise - Avis de la Ville de Grenoble dans le cadre de la concertation organisée par le Préfet de l'Isère au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme.

Intervention(s): M. CHIRON, M. BERTRAND, Mme DABROWSKI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du projet d'aménagement global de l'A480 dans sa traversée de l'agglomération grenobloise porté par l'État,
- de rappeler à l'État l'enjeu primordial de l'amélioration du fonctionnement de l'échangeur du Rondeau qui constitue un point de blocage important aux heures de pointe, et de demander à l'État de s'engager dès maintenant dans la mise en œuvre de ce plan d'aménagement global en la planifiant techniquement et financièrement,
- de demander à l'État d'inscrire ce projet dans le cadre des enjeux et des objectifs énoncés plus hauts issus du PDU de l'agglomération grenobloise et du SCoT,
- de demander à l'État d'inscrire ce projet d'aménagement routier dans un véritable plan alpin multimodal comportant des améliorations significatives aussi bien des infrastructures routières et notamment de la RN 85 Grenoble - Gap que des transports en commun (ferroviaires, soutien des projets urbains, ...),
- de demander à l'État de fixer pour ce projet des objectifs ambitieux en terme d'insertion urbaine, de réduction des émissions de polluants et de protection des populations riveraines vis à vis de ces nuisances (pollution, bruit),
- de valider les propositions de l'État pour la première phase du projet et de prendre en compte dans la limite des 20 M€ prévus dans le PDML, la réalisation des aménagements de l'échangeur du Vercors et la création, pour le sens Sud-Nord, d'une entrée depuis la Presqu'île sur A480.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (A 015) - DEPLACEMENTS - Charte relative à la conception, au déploiement et à l'utilisation de services de nouvelles mobilités et de stationnement sur le territoire, démonstrateur de l'éco-cité grenobloise de la Presqu'île.

Intervention(s): M. le Maire, Mme BERANGER, Mme DELBOS CORFIELD, Mme HANFF, M. de LONGEVIALLE, M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte relative à la conception, au déploiement et à l'utilisation de services de nouvelles mobilités et de stationnement sur le territoire démonstrateur de l'Eco-Cité Grenobloise de la Presqu'île.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (A 021) - DEPLACEMENTS - Signature avec la Métro d'une convention de financement pour le fonctionnement et l'exploitation de la Gestion Multimodale Centralisée des Déplacements (GMCD).

Intervention(s): M. CHIRON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de signer avec la Métro une convention de financement pour le fonctionnement et l'exploitation de la Gestion Multimodale Centralisée des Déplacements (GMCD) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (A 027) - POLITIQUE DE LA VILLE - Renouvellement urbain de la Villeneuve - Démolition des parkings silos 3, 4 et 5 et construction d'un nouveau parking en ouvrage - Validation de l'Avant Projet Définitif, du montant prévisionnel définitif des travaux et du forfait définitif de rémunération de maîtrise d'oeuvre.

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter définitivement le programme de l'opération ;
- d'approuver l'Avant Projet Définitif du projet de démolition des parkings silos n° 3, 4 et 5 et de construction d'un nouveau parking en ouvrage d'une capacité de 475 places à l'emplacement de l'actuel silo n° 5, dans le quartier de la Villeneuve, secteur de l'Arlequin ;
- d'approuver le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, d'un montant de 10 580 000 € HT, valeur août 2010 ;
- d'approuver le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, d'un montant de 1 269 600 € HT, valeur août 2010 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre, fixant le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif du groupement de maîtrise d'œuvre conduit par GRUDZINSKY et POISAY architectes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures et à déposer toutes les demandes

d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet, ainsi qu'à signer tous les documents se rapportant au dossier.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (A 029) - FINANCES - Actualisation des tarifications des droits de voirie de la Ville de Grenoble à compter du 1er janvier 2012.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. PILAUD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, à compter du 1er janvier 2012, les tarifs annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 9 - (A 022) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC Lustucru : suppression de la ZAC Lustucru.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prononcer, conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme, la suppression de la ZAC Lustucru;

- de rendre publique la présente délibération par voie d'affichage en Mairie pendant la durée d'un mois et d'en faire mention dans un journal habilité à publier les annonces légales dans le département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs conformément à l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (A 023) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC de la Minoterie : suppression de la ZAC de la Minoterie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prononcer, conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme, la suppression de la ZAC de la Minoterie ;

- de rendre publique la présente délibération par voie d'affichage en Mairie pendant la durée d'un mois et d'en faire mention dans un journal habilité à publier les annonces légales dans le département, ainsi qu'au recueil des actes administratifs conformément à l'article R.311-5 du Code de l'urbanisme.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (A 014) - URBANISME GESTION FONCIERE - Bâtiment Maison du Tourisme : mise en volumes et reprise de gestion par la ville de Grenoble.
Intervention(s): Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder et d'autoriser la mise en volumes de l'ensemble immobilier Maison du Tourisme ;
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition, ci-annexée, de 875 m² de locaux et de la salle de conférences dans l'ensemble immobilier sus-désigné à l'office de Tourisme de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent et notamment le nouvel état descriptif de division et les plans volumes de l'ensemble immobilier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 12 - (A 016) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de divers biens.
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Monsieur Milan ARSENOVIC et Madame Ksenija PETROVIC, domiciliés 24 rue Honoré de Balzac, une maison d'habitation et son terrain d'agrément, situés 26 bis rue Honoré de Balzac et cadastrés section EM n° 216 pour partie, au prix de 205 000 euros, conformément au plan foncier et à la notice 1, ci-annexés ;
- de dire que l'accès à la propriété cédée se fera depuis un terrain qui constituera une partie commune aux deux maisons, celle vendue et celle occupée par l'association du CODASE ;
- de dire que les frais d'acte, les travaux de clôture et de portail seront réalisés et supportés par les acquéreurs ;
- de prendre en charge les frais de division du terrain et les frais de déplacement de l'entrée des bureaux du CODASE, conformément à la notice 1, ci-annexée ;
- de céder à Monsieur JEANNEAU ou à la SCI qu'il constituerait le bien sis 33 cours de la Libération pour un montant de 91 000 € à diviser en parts égales avec la commune d'Eteaux, conformément à la notice 2, ci-annexée ;
- de céder à la SPLA SAGES un terrain à bâtir de 2 275 m², situé à l'angle des rues RIVAIL et WASHINGTON, pour un montant de 170 625 € HT, conformément à la notice 3, ci-annexée ;
- d'autoriser l'AREPI à implanter des constructions modulaires dans le cadre de la "campagne hivernale", sur le terrain situé 23 rue du Souvenir, et de signer une convention d'occupation à titre gratuit jusqu'au 31 mars 2012, conformément à la notice 4, ci-annexée ;
- d'acquérir auprès de Monsieur NEGRO une bande de terrain de 73,6 m², à extraire de la parcelle CZ0264, située chemin de la Madeleine pour un montant de 2 210 €, conformément à la notice 5, ci-annexée;
- d'échanger avec ACTIS un terrain de 630 m² environ, situé dans la ZAC Blanche Monier, et correspondant à l'emprise de la future voirie à aménager par la ville de Grenoble et une bande de terrain de 110 m² correspondant à une jardinière végétalisée. La cession initiale était basée

sur un prix au m² de SHON, celui-ci n'a pas changé, aussi l'échange se fera à titre gratuit conformément à la notice 6, ci-annexée;

- d'acquérir auprès de Monsieur Mokhtar MOUAKET et Madame Houria BENAICHE, le box garage lot n° 1113 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € (notice 7) ;

- d'acquérir auprès de Monsieur Alexis BURLAT, Madame Mireille THOMAS ainsi que Mademoiselle Coline BURLAT et Monsieur Mathis BURLAT, le box garage lot n° 1204 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 6 000 € (notice 7) ;

- d'acquérir auprès de Madame Antoinette WIBAUX, le box garage lot n° 1215 de la copropriété du parking silo 1, pour un montant global de 8 875€ (notice 7) ;

- d'acquérir auprès de Madame Marinette LEMONNIER, les boxes garage lots n° 1066 et 1073 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 12 000 € (notice 7) ;

- d'acquérir auprès des conjoints CLARET, le box garage lot n° 1230 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000 € (notice 7) ;

- de rembourser à Madame Camille LAMBERLIN, le montant des taxes foncières de 2009 et 2010 qu'elle a dû acquitter alors qu'elle n'était plus propriétaire du bien situé 15 rue des Tournelles, soit un montant total de 1 101 €, conformément à la notice 8, ci-annexée ;

- de signer l'avenant au bail à construction avec la société Europalaces Grenoble conformément au projet et aux clauses et conditions de la notice 9 ci-annexés ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (A 017) - URBANISME GESTION FONCIERE - Mise à jour du procès verbal d'affectation des biens immobiliers au CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'affecter au CCAS les biens immobiliers et terrains nécessaires à la mise en oeuvre et au bon déroulement de ses missions ;

- d'inscrire au compte 244 (mise en affectation à un CCAS) les immeubles et terrains objets du présent procès-verbal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau procès-verbal mis à jour de remise de ces biens, tel qu'il est soumis en annexe ;

- de dire que ce procès-verbal prend immédiatement effet et abroge tout document antérieur, exception faite des conventions d'utilisation de locaux scolaires.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (A 011) - URBANISME GESTION FONCIERE - Cession de patrimoine entre ALLIADE et la SDH : avis de la Ville sur le prix de cession de deux biens.
Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme VUAILLAT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner notre accord pour la cession au prix de 11 770 000 € de la résidence Jean Moulin, sise 18-20-22-24 place Jean Moulin, par la société Alliade Habitat à la Société Dauphinoise pour l'Habitat ;
- de donner notre accord pour la cession au prix de 4 000 000 € de la résidence Marius Blanchet, sise 3-5-7-9-11 rue Marius Blanchet, par la société Alliade Habitat à la Société Dauphinoise pour l'Habitat ;
- d'approuver le transfert des baux emphytéotique et à construction à échéance au 31 décembre 2023, concernant la résidence Hébert sise 2-4-6 rue Hébert, par Alliade Habitat à la Société Dauphinoise pour l'Habitat et au prix de 4 000 000 € ;
- d'approuver le principe d'une éventuelle prolongation ou cession de ces baux à la SDH dans le cadre d'un projet, à définir, de réhabilitation-rénovation lourde de la résidence Hébert.

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur le dernier alinéa :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs "

- Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (A 003) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement géré en "régie intéressée" pour le premier semestre 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage géré en "régie intéressée", pour le premier semestre 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (A 004) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, VINCI Park CGST, pour le premier semestre 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire Vinci Park Cgst pour le premier semestre 2010.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 17 - (A 007) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, VINCI Park Grenoble - Lot 2 "Pôle Centre-Ville Villeneuve", pour le deuxième semestre 2010

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du deuxième semestre 2010 établi par Vinci Park Grenoble, délégataire du Lot 2 "Pôle Centre-Ville Villeneuve" du service public de stationnement en ouvrage.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 18 - (A 008) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, EFFIA Stationnement Grenoble - Lot 1 "Pôle Gare Villeneuve", pour le deuxième semestre 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire de service public de stationnement en ouvrage, EFFIA Stationnement Grenoble - Lot 1 "Pôle Gare Villeneuve", pour le deuxième semestre 2010

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (A 009) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du "Parc Chavant" pour l'exercice 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1411-3 du CGCT, de prendre acte du rapport annuel du délégataire du service public de stationnement en ouvrage du parc "Chavant", pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 20 - (A 024) - ENVIRONNEMENT - Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2010
Intervention(s): M. GRASSET, Mme BLANC TAILLEUR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable au rapport annuel de l'exercice 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (A 001) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie des Eaux de Grenoble - Rapport d'activité et compte financier 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article R.2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de la Régie des Eaux de Grenoble pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (A 002) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - Société des Eaux de Grenoble - Rapport écrit annuel du représentant de la ville de Grenoble à l'assemblée générale des actionnaires de la société pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre acte du rapport du représentant de la ville de Grenoble à l'assemblée générale des actionnaires de la SAEML Société des Eaux de Grenoble pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 23 - (A 025) - ENVIRONNEMENT - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement intercommunal pour l'exercice 2010

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement intercommunal qui relève de la compétence de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (B 014) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenant expérimental au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2011, pour la Zone Urbaine Sensible/ Zone Franche Urbaine (ZUS/ ZFU) Villeneuve - Village Olympique

M. le Maire lève la séance à 20 h 45 et confie la parole à M. Renzo SULLI, Maire d'Échirolles.

Reprise de la séance à 21 h 05.

Intervention(s): M. le Maire, M. SAFAR, Mme NÉPI, M. KUNTZ, Mme FIORASO, Mme CRIFO, M. DJELLAL, M. CHAMUSSY, M. BRON.

M. le Maire lève à nouveau la séance à 21 h 45 et confie la parole à M. Renzo SULLI.

Reprise de la séance à 21 h 55.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le texte d'avenant au CUCS annexé ci-après
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 25 - (B 001) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Grenoble Habitat pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (B 002) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - ACTIS - Rapport d'activité et compte financier de l'exercice 2010.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article R.2221-52 du code général des collectivités territoriales, de prendre acte du rapport d'activité et du compte financier de l'Office Public de l'Habitat ACTIS pour l'exercice 2010.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (B 011) - ACTION SOCIALE - Avenants aux conventions entre la Ville et des associations œuvrant dans le domaine de la précarité
Intervention(s): M. NOBLECOURT, M. KUNTZ, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. NOBLECOURT. Celui-ci est adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'association Le Fournil d'une subvention complémentaire de fonctionnement d'un montant de 15 000€;
- d'autoriser Monsieur le Maire le versement à l'association Les Restaurants et Relais du Coeur d'une subvention de 9 000€ pour l'année 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à la convention ci-joints.

Délibération : Adoptée

L' élu cité ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle il a la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT

Pour : le reste

DELIBERATION N° 28 - (B 012) - ACTION SOCIALE - Convention avec l'association La Trottinette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour 2011 à hauteur de 5 000€.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (B 013) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à l'association citée ici la subvention suivante:
subvention de 2 900 euros pour l'association "Le Plateau", dont le montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

Délibération : Adoptée

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DRULHON, Mme NEPI.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 30 - (B 010) - VIE DES QUARTIERS - Avenant à la convention avec Cultur'Act pour l'attribution d'une subvention pour prêt de matériel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention pour prêt de matériel à hauteur de 1157 euros pour 2011.

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ci-joint.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (B 008) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Plan Municipal de Santé : mise en place d'un système de sono-vigilance dans l'hyper centre grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir l'action de mise en place d'un système de sono-vigilance dans l'hyper centre grenoblois dans le cadre du Plan Municipal de Santé de la Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (B 009) - SANTE PUBLIQUE - Convention pour la collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (D.A.S.R.I.) entre la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquitter une participation financière de 50,00 € TTC pour l'année 2012 à Grenoble Alpes Métropole

-d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour la collecte des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DA.S.R.I.) annexée à cette délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (B 007) - SANTE PUBLIQUE - Tarif de la vaccination combinée fièvre typhoïde et hépatite A à compter du 1er janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer le montant de la vaccination combinée fièvre typhoïde-hépatite A (vaccin TYAVAX) à cinquante quatre euros à partir du 1er janvier 2012. Ce tarif comprend la fourniture du vaccin et l'acte vaccinal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (B 003) - CIMETIERES - Tarification concessions des cimetières à compter du 1er janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs qui entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2012, à savoir :
- place de 15 ans (une seule inhumation) : 228,00 euros
- place de 15 ans (deux inhumations) : 318,00 euros
- place de 30 ans (deux inhumations) : 621,00 euros
- place de 50 ans (deux inhumations) : 1077,00 euros
- place perpétuelle (deux inhumations) : 12576,00 euros
- case de columbarium de 30 ans (pour 4 urnes) : 729,00 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par semaine) : 15 euros
- dépôt de corps dans le caveau provisoire (par mois) : 48 euros

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Projet de bibliothèque numérique de référence. Demande de subvention au Ministère de la Culture et de la Communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de réaffirmer sa volonté de constituer une bibliothèque numérique de référence en validant le projet joint en annexe 1, accompagné de son plan de financement en annexe 3;
- d'approuver les termes de la convention jointe en annexe 4 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, de l'État et de tous autres partenaires, des subventions les plus élevées possibles pour la conduite de ce projet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 36 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre de Grenoble - Tarification du spectacle "rencontre en musique" du 24 février 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le tarif proposé pour le concert "rencontre en musique" lequel se déroulera au Théâtre de Grenoble le 24 février 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum d'histoire naturelle - Tarifs des mises à disposition de ressources documentaires, scientifiques et de locaux à compter du 1er janvier 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'ensemble des tarifs du Muséum, décrits en annexes 1 et 2 de la présente délibération, à compter du 1er janvier 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (C 009) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition de locaux, sis 15 rue des arts et métiers, conclue entre la ville de Grenoble et l'association "Et A fond".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à intervenir (annexe 1) entre la ville de Grenoble et l'association "Et A fond" et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (C 011) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions annuelles et avenants conclus entre la ville de Grenoble et les opérateurs du secteur culturel.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions annuelles et avenants aux conventions triennales en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Vote séparé pour l'attribution du subvention à l'opérateur Les Musiciens du Louvre – Grenoble :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, M. STORNY.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 40 - (C 001) - EDUCATION - Attribution de subventions aux associations agissant dans le secteur socioculturel pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe ;
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants financiers mentionnés dans le tableau récapitulatif et précisant le montant de la subvention affectée et intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMLAND, Mme DESLATTES, Mme DRULHON, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme NECIB, M. BACHIR-CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, Mme BARACETTI, M. VOIR, Mme PLET, Mme DABROWSKI.

DELIBERATION N° 41 - (C 022) - EDUCATION - Amélioration de l'accueil pendant la pause méridienne. Conventions d'accompagnement et de formation des personnels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des trois conventions d'accompagnement et de formation annexées établies entre la ville de Grenoble et les associations Ligue de l'Enseignement de l'Isère, SOS Racisme et Maison des jeux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (C 023) - EDUCATION - Avenants financiers concernant des projets portés par la Confédération Syndicale des Familles (CSF) et l'Association du Centre Social Chorier Berriat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations les subventions récapitulées dans le tableau ci-dessus et dont les montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers correspondants.

Délibération : Adoptée.

L'Elue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme CRIFO.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 43 - (C 021) - EDUCATION - Tarification pour les bases de plein air à compter du 1er janvier 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter à compter du 1er janvier 2012, les tarifs de location des bases de plein air.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 44 - (C 020) - EDUCATION - Convention de mise à disposition de locaux entre la ville de Grenoble et l'association Rhône Alpes Petits Débrouillards.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre à disposition des locaux et un garage sis 82 avenue Rhin et Danube à l'association Rhône Alpes Petits Débrouillards à compter du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012 sans contrepartie de loyer et avec la perception d'un forfait de charges d'environ 3000€ par an comprenant eau, électricité et chauffage urbain,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 45 - (C 014) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiative Jeunesse (FIJ)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer 5 bourses aux 5 personnes ou associations citées et dont les projets sont décrits dans l'annexe I.

La Tuyauterie association - 500 euros

Les divers'gens association - 800 euros

Komarnicki Anthony - 500 euros

Compagnie les attrapes corps - 800 euros

Compagnie aux pieds levés - 800 euros.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (C 015) - RESTAURATION - Renouvellement de la convention type concernant la fourniture de repas aux crèches associatives grenobloises

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter la convention ci-annexée et d'annuler les conventions précédentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (C 012) - SPORT - Piscine CHORIER-BERRIAT: réhabilitation-réutilisation et mise aux normes.

-Approbation de l'Avant Projet Définitif, du coût prévisionnel définitif des travaux et de l'estimation du coût total de l'opération avec le forfait définitif de rémunération du Maître d'œuvre.

Intervention(s): M. DERBAL, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. VOIR, M. GARCIA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter définitivement le programme du Projet ;
- d'approuver l'A.P.D (Avant Projet Définitif) du projet de réhabilitation- réutilisation et mise aux normes de la piscine ;
- de valider l'enveloppe prévisionnelle définitive des travaux d'un montant de 3 150 000,00 € HT (base de valeur février 2010) ;
- d'admettre sur cette base l'actualisation à 3 373 650, 00 € HT (M0 octobre 2011) pour la poursuite des études du projet avec un montant travaux de 4 066 878,40 € TTC et un global d'opération de 5 438 00,00 € TDC alloué ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir les demandes d'autorisations administratives ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et à signer un avenant à la maîtrise d'œuvre négocié sans conséquences financières ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des différents partenaires.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 48 - (C 017) - SPORT - Conventions d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec l'association et la société sportive du club FC Grenoble Rugby et convention d'occupation du domaine public avec la SASP FC Grenoble Rugby

Intervention(s): M. PILAUD, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des deux conventions d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec l'association FCG Rugby et la SASP FC Grenoble Rugby, lesquelles prévoient l'attribution de subventions sur crédits 2012 d'un montant de 411 500 € pour l'association et 141 000 € pour la SASP ; ces montants sont intégrés à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,
- d'approuver les dispositions de la convention d'occupation du domaine public communal pour l'utilisation du stade Lesdiguières et ses annexes et l'exploitation commerciale des emplacements publicitaires à intervenir avec la SASP FC Grenoble Rugby, qui fixe le montant de la redevance d'occupation forfaitaire annuelle à 40 000 €,
- de dire que ces conventions seront conclues pour trois saisons sportives à compter de la saison 2011-2012 et pourront être renouvelées par reconduction expresse pour une nouvelle période,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée

Vote séparé :

- SASP FC Grenoble Rugby :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 49 - (C 018) - SPORT - Avenants financiers pour l'exercice 2012 aux conventions pour missions d'intérêt général avec l'association Les Brûleurs de Loups de Grenoble, la société sportive Grenoble Métropole Hockey 38 et nouvelle convention d'objectifs et de moyens avec l'association Grenoble Foot 38

Intervention(s): M. PILAUD, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions des avenants financiers pour l'exercice 2012 aux conventions pour missions d'intérêt général avec l'association Les Brûleurs de Loups de Grenoble et la SASP Grenoble Métropole Hockey 38, lesquels prévoient l'attribution de subventions sur crédits 2012 d'un montant de 224 500 € pour l'association et 341 100 € pour la SASP Grenoble Métropole Hockey 38,

- de mettre fin d'un commun accord à la convention pour missions d'intérêt général en vigueur avec l'association Grenoble Foot 38 et d'approuver une nouvelle convention avec cette association, laquelle prévoit l'attribution d'une subvention sur crédits 2012 d'un montant de 811 000 € ; cette convention sera conclue pour trois saisons sportives à compter de la saison 2011-2012 et renouvelable par reconduction expresse pour une nouvelle période,

- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants et la convention correspondants.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Association Grenoble Foot 38 :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- SASP Grenoble Métropole Hockey 38 :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 50 - (C 013) - SPORT - Animations sportives de montagne. Conventions cadres entre la ville de Grenoble, les associations sportives, socioculturelles et les établissements scolaires publics du second degré de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions cadres à intervenir entre la ville de Grenoble, les associations sportives, socioculturelles et les établissements scolaires publics du second degré de Grenoble, pour la mise en place d'animations sportives de montagne en 2012,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir entre la ville de Grenoble, les associations sportives, socioculturelles et les établissements scolaires publics du second degré de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (C 019) - SPORT - Avenants financiers avec les associations conventionnées et nouvelles conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers pour l'exercice 2012 aux conventions avec les associations AUESC Bajatière et Entente Athlétique Grenoble et les dispositions des nouvelles conventions avec les associations Aviron Grenoblois, Grenoble Basket 38, Grenoble Gymnastique, Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP), Grenoble Saint Martin d'Hères Université Club (GSMH - GUC Handball), Grenoble Tennis, Grenoble Volley Université Club (GVUC) et Office Municipal des Sports (OMS), lesquels prévoient l'attribution des subventions de fonctionnement 2012, dont les montants figurent dans le tableau récapitulatif joint en annexe 1,

- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,

- de dire que les conventions générales d'objectifs seront conclues pour la saison sportive 2011-2012 et pourront être renouvelées par reconduction expresse pour une nouvelle période,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe 1, les avenants financiers et les conventions correspondants.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 52 - (C 024) - SPORT - Reconduction de la convention de mise à disposition de locaux et installations sportives entre la ville de Grenoble et l'association Grenoble Tennis

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la reconduction de la convention de mise à disposition de locaux et d'installations sportives avec l'association Grenoble Tennis pour la saison 2011-2012 ; à son terme, elle pourra être renouvelée de manière expresse pour une nouvelle période,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de reconduction correspondant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (D 011) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention entre la Ville et la régie de quartier Villeneuve/Village olympique - avenant financier

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de voter une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 10 000 € et une subvention pour projet de 2 500 €, pour l'année 2011,
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant ci-joint.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (D 014) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Financement des projets menés par la Ville dans le domaine de l'emploi - Année 2011 - Convention entre la Ville et le Conseil général de l'Isère relative à l'opération "accompagnement renforcé vers l'emploi"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention ci-annexée,
- d'autoriser la Ville de Grenoble à percevoir, pour l'année 2011, les recettes correspondantes, soit 242 874 €

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (D 015) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Financement des projets menés par la Ville dans le domaine de l'emploi - Année 2012 - Demande de subvention dans le cadre du dispositif PLIE pour les opérations : "accompagnement renforcé vers l'emploi" et "chargé de relations entreprises"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver, pour l'année 2012, le plan de financement des opérations "accompagnement renforcé vers l'emploi" et "chargé de relations entreprises", mises en oeuvre dans le cadre du dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE),
- d'autoriser le maire à solliciter le concours financier du Fonds Social Européen pour l'année 2012, dans le cadre du dispositif PLIE,
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Office de Tourisme de Grenoble : approbation du budget prévisionnel 2012 et attribution de subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- le versement du solde de la subvention annuelle 2010, soit 134.000€,
- le versement de la somme de 30.000€ en complément à la subvention 2011,

- d'approuver le budget prévisionnel 2012, ci-annexé, de l'Office du Tourisme de Grenoble, établissement public industriel et commercial (EPIC),
- d'engager une subvention de 735 000 € au titre de l'année 2012,
- que ces montants sont intégrés aux délibérations générales d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal."

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 57 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bouchayer-Viallet -
Projet de restaurant interentreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la prise de participation au capital de la SAS créée à l'initiative de la Caisse des Dépôts de la SEM Innovia en application des dispositions de l'article L.1524-5 du code général des collectivités territoriales;
- d'autoriser l'apport en nature par la SEM InnoVia à la SAS ainsi créée représenté par un local correspondant à un lot bâti de 421 m² en extrémité Nord de la petite halle en vue de la réalisation d'un Restaurant InterEntreprises à hauteur de 100 000 euros, correspondant à 20% du capital des actions de la dite SAS.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 58 - (D 001) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Association Palais des Sports Grenoble Isère - Subvention de fonctionnement 2012 - Avenant à la convention de participation financière pluriannuelle 2010-2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention.
- d'attribuer à l'association Palais des Sports Grenoble Isère une subvention 1 150 000 € au titre de l'année 2012,
- que ces montants sont intégrés à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.
Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, Mme DRULHON, M. GEMMANI, M. PILAUD, M. SIEBERT.
Pour : le reste

DELIBERATION N° 59 - (D 002) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - FISAC Grand Projet de Ville : extension de l'opération au périmètre de la Zone Franche Urbaine (ZFU) Villeneuve-Village Olympique et au nord de la rue Jeanne d'Arc. Dépôt du dossier complémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter l'extension du périmètre du FISAC Grand Projet de Ville (GPV) à la ZFU Villeneuve-Village Olympique et à la partie nord de l'avenue Jeanne d'Arc,
- de valider l'intégration au dossier de deuxième tranche du FISAC GPV, de nouvelles actions situées sur le territoire de la ZFU Villeneuve-Village Olympique dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville de Grenoble,
- de donner son accord à la Métro pour déposer le dossier nécessaire à l'extension du périmètre du FISAC GPV à la ZFU Villeneuve-Village Olympique et à l'intégration de nouvelles actions,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 60 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Mise en place d'une opération FISAC sur le périmètre TRAM E.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable sur le dossier, déposé par la Métro, de demande de subvention FISAC pour le périmètre TRAM E
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 61 - (D 010) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention avec l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de SEVAN (Arménie) : appui à un tourisme durable, facteur de développement local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de GRENOBLE et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la ville de GRENOBLE, dans le cadre de sa coopération avec la ville de SEVAN en Arménie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'AFRAT la convention annexée à la présente délibération,
- de verser à l'AFRAT la somme de 12 400 € au titre de l'année 2011, pour la mise en oeuvre du programme d'actions en matière de développement touristique.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 62 - (E 015) - FINANCES - Décision Modificative n°3 - Budget Principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative N°3 du budget principal qui s'équilibre à hauteur de 116 97 € pour la section de fonctionnement et de - 197 179 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 63 - (E 016) - FINANCES - Décision Modificative - Budgets Annexes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative N° 2 du budget annexe Stationnement qui s'équilibre à hauteur de 983 221 € en section fonctionnement
- d'approuver la décision modificative N° 3 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à hauteur de 50 000 € en section investissement et 50 000 € en section fonctionnement.
- d'approuver la décision modificative N° 2 du budget annexe Self Clemenceau 31 188 € en section fonctionnement.
- d'approuver la décision modificative N° 2 du budget annexe Teisseire Jeux Olympiques qui s'équilibre à hauteur de 16 581.23 € en section fonctionnement.
- d'approuver la décision modificative N° 2 du budget annexe Mistral Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de 375 918 € en section fonctionnement.
- d'approuver la décision modificative N° 2 du budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à hauteur de 205 680 € en section fonctionnement et 11 000 € en section investissement.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 64 - (E 007) - FINANCES - Autorisations de programme : Création et Modification

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création de l'autorisation de programme "Cémoi - Aménagement intérieur des locaux" pour un montant de 850 000 € sur le Budget Annexe Activités Economiques
- d'approuver la modification des autorisations de programme :
 - "Jouhaux" pour un montant de 3 856 733,85 €
 - "Teisseire" pour un montant de 11 439 856,62 €
 - "Villeneuve" pour un montant de 28 458 587,11 €
 - "Mistral" pour un montant de 10 666 679,51 €
 - "Tennis Plaine des Sports" pour un montant de 13 345 045,74 €

"Groupe Scolaire Anatole France phase 2" pour un montant de 2 374 000,28 €
"Groupe Scolaire Beauvert" pour un montant de 11 324 958,32 €
"Salle des Musiques Amplifiées" pour un montant de 8 586 435,52 € sur le Budget Annexe Locaux Culturels
" Gymnase Ampère" pour un montant de 1 784 334,38 €
"OPATB" pour un montant de 946 122,57 €
"Aides au copropriétés" pour un montant de 1 352 584,33 €
" ZAC Teisseire Jeux Olympiques" pour un montant de 5 138 292,16 €

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 65 - (E 009) - FINANCES - Opérations de couverture et d'échange de conditions d'intérêt

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard de ce que propose le marché à un instant donné, du gain financier espéré sur la durée de l'emprunt et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à réaliser l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées dans la présente délibération,
- à définir le type d'amortissement et à procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidations,
- dans le cadre de réaménagements de dette, à passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, à modifier l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, à modifier la durée du prêt, à modifier la périodicité et/ou le profil d'amortissement,
- à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques décrites ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 66 - (E 017) - STATIONNEMENT - Application de l'instruction comptable M4 - Plan d'amortissement des biens VINCI intégrés dans le Budget Annexe STATIONNEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer la durée des amortissements applicables aux immobilisations des biens VINCI intégrés dans le Budget Annexe STATIONNEMENT selon le tableau présenté ci dessus.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 67 - (E 001) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants - BP 2011

Intervention(s): M. NOBLECOURT, M. SAFAR, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. NOBLECOURT. Celui-ci est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.**

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS – BP 2011

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|------------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 6 Décembre 2011, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 7 Décembre 2011, |
| - Solidarité | 8 Décembre 2011, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 8 Décembre 2011, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 9 Décembre 2011, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article :65738 (chapitre 65)

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRENOBLE (EPIC)	164 000,00
TOTAL ARTICLE	164 000,00

Article :657362 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2 000,00
TOTAL ARTICLE	2 000,00

Article :6574 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	2 623,00
CITOYEN EN HERBE	2 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	7 050,00
JEUNES ET NATURE ASS	4 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	4 200,00
MAISON DES JEUX ASS	3 500,00
SOS RACISME GRENOBLE	1 508,00
COOP SCOL ALPHONSE DAUDET MATERNELLE	500,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE ELEMENTAIRE	700,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	838,00
COOP SCOL BEAUVERT PRIMAIRE	450,00
COOP SCOL BERRIAT MAT	200,00
COOP SCOL DIDEROT MAT	200,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	400,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	500,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	500,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER - OCCE	200,00
COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	400,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	200,00
COOP SCOL LA FONTAINE MATERNELLE	500,00
COOP SCOL LA FONTAINE MIXTE	500,00
COOP SCOL LA RAMPE MATERNELLE	500,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	200,00
COOP SCOL LE LAC MATERNELLE	500,00
COOP SCOL LE LAC MIXTE	508,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	500,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX MATERNELLE	150,00
COOP SCOL LES BUTTES ELEMENTAIRE	500,00
COOP SCOL LES GENETS MIXTE	400,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	178,00
COOP SCOL LIBERATION MIXTE	500,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	200,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	200,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MATERNELLE	200,00
COOP SCOL PAUL MISTRAL MATERNELLE	550,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	200,00

COOP SCOL SIDI BRAHIM MATERNELLE	200,00
COOP SCOL ST LAURENT MIXTE	200,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	5 000,00
SPORT USEP ANTHOARD 1	740,00
DOJO GRENOBLOIS	665,00
LE PLATEAU	900,00
ASSOC. SPORTIVE DU CEA ET ST MICROELECTRONICS GRENOBLE	1 000,00
LA FOULEE BLANCHE ASSOC.	3 800,00

COMMISSION Solidarité

COLLECTIF D'ACTION ET PROMOTION ACTIVITES PHYSIQUES ADAPTES	500,00
HAND'AMITIE MEYLAN	400,00
UNION NATIONALE AMIS FAMILLES MALADES PSYCHIQUES/SECT. ISERE	2 000,00
ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE	4 000,00
ALFA - ASS. LOCALE DES FEMMES ALGERIENNES	400,00
ATELIER MOBILE D'EXPRESSION ET D'INSERTION - AMEXI	1 000,00
CONTACT ISERE	800,00
HADRA	1 950,00
LE PLATEAU	2 000,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER ABBAYE-JOUHAUX	500,00
AIDE INFORMATION AUX VICTIMES/AIV	5 000,00
ACCUEIL DES SDF DIT ACCUEIL VIEUX TEMPLE	1 000,00
ALERTES	1 000,00
ALTERVIE	6 000,00
AMITIE LOISIRS DECOUVERTES	500,00
ATD QUART-MONDE GRENOBLE	2 000,00
CENTRE DE PREVENTION DES ALPES	3 000,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	800,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS	1 565,00
CULTUR'ACT ESPACE CULTUREL BACHELARD	1 157,00
FAMILLES RESIDENTS MAISON RETRAITE HOTEL DIEU BAJATIERE	400,00
FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS MOSQUEES DE L'ISERE	543,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	5 000,00
LE FOURNIL	15 000,00
POINT D'EAU	1 000,00
PRELUDES	1 000,00
ROMS ACTION	11 200,00
RESTAURANTS DU CŒUR ET RELAIS DU CŒUR DE L'ISERE	9 000,00

COMMISSION Ressources

ORDRE DU MERITE AGRICOLE DE L ISERE	300,00
-------------------------------------	--------

COMMISSION Econ. Univ. Rech. Insertion RI

ALPES MODEL UNITED NATIONS	500,00
AMITIE FRANCO INDIENNE NAMASKAR	577,80
CENTRE D'INFORMATION INTER-PEUPLES/CIIP	8 000,00
CERCLE DES ELEVES DE GRENOBLE INP	1 058,20
COLLEGE CHAMPOLLION	500,00
COLLEGE INTERNATIONAL EUROPOLE	400,00
COMITE DES AMIS DE L'INSTITUT CULTUREL ITALIEN	4 000,00
FLORALIS-UJF FILIALE	500,00
HUMACOOOP/RESEAU REGIONAL D'ACTION HUMANITAIRE & COOPERATION	3 000,00
LYCEE ANDRE ARGOUGES/COLLEGE VERCORS	2 000,00
LYCEE INTERNATIONAL EUROPOLE	800,00
ORFEO MUSIQUES DU MONDE	2 000,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	500,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	500,00
UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE III	800,00
ZONE ART	3 600,00
ACCES/ASSOC. & COMITES D'ENTREPRISES POUR CREATION D'EMPLOIS	1 500,00
ARTISANS DU MONDE	4 400,00
GRENOBLE EQUITABLE	1 600,00
GROUPEMENT DES COMMERCANTS DU COURS BERRIAT	4 000,00
LA PASSION DU BOIS	4 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	12 500,00
S-PRIT	2 000,00
UNION COMMERCIALE DU QUARTIER CHAMPIONNET	4 000,00
VIEILLES RUES DES HALLES	4 000,00

TOTAL ARTICLE 194 511,00

TOTAL BUDGET 360 511,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION CULTURE, SPORT, EDUCATION, JEUNESSE

C.M. du 17 octobre 2011

Il a été affecté une subvention de 3 850,00€
à **CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

Il convient de ré-imputer la subvention sur le **CHAPITRE 65 - NATURE 657362**

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 23 mai 2011
C.M. du 17 octobre 2011

Il a été affecté deux subventions pour 1 000.00 € et 1 500.00€
à **CENTRE COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**

Il convient de ré-imputer la subvention sur le **CHAPITRE 65 - NATURE 657362.**

Conclusions adoptées
Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,
M. Jérôme SAFAR

Affichée le

27 DEC. 2011



Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme BARACETTI, M. STORNY, Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, Mme NECIB, M. BACHIR-CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, M. VOIR, Mme PLET, Mme DABROWSKI, Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, M. GEMMANI, M.SIEBERT.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 68 - (E 002) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants - BP 2012

Intervention(s): M. SAFAR, M. KUNTZ.

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS – BP 2012

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.
Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|-----------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 5 Décembre 2011 |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 6 Décembre 2011 |
| - Solidarité | 7 Décembre 2011 |
| - Ressources | 7 Décembre 2011 |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 8 Décembre 2011 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Article :65737 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

ES ART DESIGN GRENOBLE VALENCE 1 644 000,00

TOTAL ARTICLE 1 644 000,00

Article :65738 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

CHAUFFERIE CIEL (REGIE) - REGIE 2 C 355 254,00

COMMISSION Economie, Université, Recherche, Insertion, RI

OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME DE GRENOBLE (EPIC) 735 000,00

TOTAL ARTICLE 1 090 254,00

Article :6574 (chapitre 65)

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NAT. J-C GALLOTTA - GRPE EMILE DUBOIS	250 744,00
CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL DES ALPES	116 000,00
CNAC/CENTRE NATIONAL D'ART CONTEMPORAIN - LE MAGASIN	206 524,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	181 720,00
MAISON DE LA CULTURE (EPCC)	1 658 600,00
MIXLAB	68 850,00
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE	438 000,00
TRICYCLE	170 000,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	35 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	26 782,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	97 571,00
CAP BERRIAT	121 755,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ASSOCIATION)	86 094,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	112 862,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	77 787,00
ENFANTINE	28 140,00
LA BIFURK	20 000,00
LA CORDEE	115 085,00
LE PLATEAU	131 059,00
MAISON DES HABITANTS	114 496,00
ME BACHELARD	84 066,00
ME CLOS D'OR	101 866,00
ME PREMOL	105 686,00
ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	127 086,00
MJC ALLOBROGES	127 944,00
MJC ANATOLE FRANCE	96 842,00
MJC EAUX CLAIRES	117 677,00
MJC LUCIE AUBRAC	113 849,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	120 867,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	86 289,00

MJC PARMENTIER	135 034,00
MJC PREMOL	146 499,00
MPT SAINT LAURENT	103 610,00
TEAM LES GALAPIATS	10 245,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	7 500,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	224 500,00
FCG RUGBY ASSOCIATION	411 500,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION	811 000,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP	341 100,00
SASP FC GRENOBLE RUGBY	141 000,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	10 000,00
ASPTT ATHLETISME	12 400,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	4 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	38 500,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	500,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	750,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	21 718,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	1 000,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 000,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	800,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	8 500,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	5 500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	200,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	250,00
ECHIQUEUR GRENOBLOIS	2 500,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE ALE GUC ASPTT	32 750,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	15 900,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL	1 900,00
GRENOBLE BASKET 38	32 500,00
GRENOBLE BOXE FRANCAISE	550,00
GRENOBLE CATALANS (A.S)	2 750,00
GRENOBLE EYBENS CYCLISME	1 600,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	30 000,00
GRENOBLE HANDISPORTS	9 200,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	48 575,00
GRENOBLE KARATE CLUB	250,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 600,00
GRENOBLE NATATION	7 500,00
GRENOBLE ROLLER	2 400,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	45 000,00
GRENOBLE TENNIS	55 000,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	200,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	96 500,00
GUC BADMINTON	9 250,00
GUC ESCRIME	2 000,00
GUC GRENOBLE SKI	14 150,00
GUC RUGBY	5 000,00
GUC TENNIS	4 400,00
GUC TRIATHLON	400,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	3 100,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	2 500,00
LES MONKEY	750,00
MILLE PATTES-CLUB DE TRIATHLON DE GRENOBLE	400,00
NAUTIC CLUB ALP 38	9 000,00
NOVA GERACAO CAPOEIRA	250,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	32 750,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	500,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	400,00

SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	5 000,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	1 500,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	700,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 500,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	8 500,00

COMMISSION Solidarité

AGECSA - ASS. DE GESTION DES CENTRES DE SANTE	730 000,00
SOLIDARITE FEMMES	12 200,00

COMMISSION Economie, Université, Recherche, Insertion, RI

PALAIS DES SPORTS DE GRENOBLE-ISERE ASS	1 150 000,00
---	--------------

TOTAL ARTICLE 9 963 272,00

TOTAL BUDGET 12 697 526,00

Conclusions adoptées

Adoptée

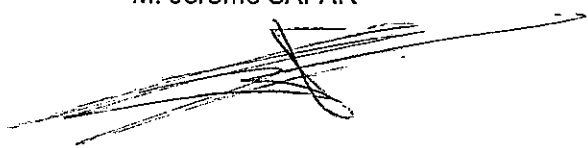
Affichée le 27 DEC. 2011

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

L'Adjoint délégué,

M. Jérôme SAFAR



Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- ORCHESTRE DE CHAMBRE DE GRENOBLE - LES MUSICIENS DU LOUVRE :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste

- GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38 - SASP :

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- SASP FC GRENOBLE RUGBY :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

- PALAIS DES SPORTS DE GRENOBLE-ISERE ASS :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. NOBLECOURT, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme BARACETTI, M. STORNY, Mme CRIFO, Mme SALAT, M. PILAUD, Mme VINCENT, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, Mme NECIB, M.BACHIR-CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX, Mme DIENG, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme MASSON, Mme MONERY, M. VOIR, Mme PLET, Mme DABROWSKI, Mme BERANGER, Mme BLANC-TAILLEUR, M. GEMMANI, M. SIEBERT, Mme GIROD de L'AIN, Mme HANFF.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 69 - (E 019) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Régie des Eaux de Grenoble - Vote des tarifs 2012. - Présentation du budget primitif 2012

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. GRASSET.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du budget primitif 2012 de la Régie des Eaux de Grenoble, ci annexé,
- d'approuver les tarifs 2012 de la Régie des Eaux de Grenoble ci annexés.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 70 - (E 021) - ANIMATION - Foire des rameaux 2012 - Tarification

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs des droits de place joints en annexe qui seront applicables à compter du 1er mars 2012 ;
- d'approuver les modalités de facturation susvisées concernant le remboursement des dépenses d'électricité engagées par la ville de Grenoble pour la Foire attractive des rameaux 2012.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 71 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Régime indemnitaire des personnels de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider les modifications relatives au régime indemnitaire de la Ville de Grenoble présentées ci-dessus et telles qu'elles figurent dans le tableau annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 72 - (E 010) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Création et transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la création et les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 73 - (E 006) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Renouvellement de mises à disposition de deux agents auprès du groupement d'intérêt public culturel ARC Nucléart.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de ratifier le renouvellement de mise à disposition à titre gracieux de deux agents auprès d'ARC-Nucléart pour une durée de trois ans, avec effet pour l'un du 1er janvier 2012 et pour l'autre du 1er juin 2012 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BACHIR-CHERIF, Mme NECIB.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 74 - (E 018) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Modification des conditions d'adhésion de la Ville de Grenoble à l'association des utilisateurs du restaurant inter-entreprises Marie Reynoard.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre en charge le coût des badges du personnel de la Ville de Grenoble inscrit au restaurant inter-entreprises Marie Reynoard qui s'élève à 15 euros l'unité à compter de l'année 2011.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 75 - (E 022) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - autorisation de signer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des prestations citées ci-dessus par la passation d'un avenant au marché 09A116 ;
- d'autoriser le Maire à signer les marchés 11A439 - 11A440 - 11A493 - 11A494 - 11A495 - 11A496 - 11A497 - 11A498 - 11A433 - 11A434.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 76 - (E 012) - STATIONNEMENT - Parking Le Doyen - Avenant de transfert des contrats d'amodiation de Grenoble Habitat dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion des parkings en ouvrage - Lot 1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte du transfert des contrats d'amodiation portant sur 71 places de stationnement situées dans le parking Le Doyen, signés initialement avec GRENOBLE HABITAT,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat avec GRENOBLE HABITAT

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 77 - (E 020) - ADMINISTRATION GENERALE - Convention Ville/CCAS. Prestations faites par la Direction des Systèmes d'Information et Téléphonie (DSIT). Année 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville et le CCAS, ci-joint ;
- d'autoriser le Maire à signer la dite convention, qui évalue pour 2012 à 162 500€ le montant de la participation du CCAS.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 78 - (E 005) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Comité de pilotage élargi du groupe de travail "Canalisations" du SUPPY (Secrétariat permanent pour la Prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise)

- le 8 novembre 2011 à Lyon - E. PERRIER

Remise officielle des trophées du Prix TERRITORIA 2011

- le 16 novembre 2011 à Paris - L. MASSON

Voyage d'étude sur le thème "La ville post-carbone dans l'Arc-Alpin"

- du 16 au 18 novembre 2011 à Munich - F. HANFF - M. VUAILLAT - Ph. DE LONGEVIALLE

Réunion du Comité Directeur de l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)

- le 16 novembre 2011 à Strasbourg - B. BETTO

94ème Congrès des Maires

- le 22 novembre 2011 à Paris - J. SAFAR

Bureau du RFVS (Réseau Français des Villes Santé)

- le 23 novembre 2011 à St Denis - P. VOIR

Rencontres Villes Internet Rhône-Alpes sur le thème "Education populaire et numérique"

- les 25 et 26 novembre 2011 à Lyon - G. LAERON

5e forum "les Irisés" sur la gestion intégrée des Risques Majeurs proposé par le Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement

- les 28 et 29 novembre 2011 à Lyon - E. PERRIER

Assises de la Santé sur le thème "Comment construire une autre politique de santé"

- le 29 novembre 2011 à Malakoff (92) - P. VOIR

Commission "Europe et services publics locaux " de l'AFCCRE

(Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe)

- le 30 novembre 2011 à Paris - B. BETTO

Commission des Finances AMGVE/ACUF (Association des communautés urbaines de France)

Journée d'étude nationale organisée par la Société Française de l'Évaluation

- le 30 novembre et 1er décembre à Paris - A. BLANC-TAILLEUR

Conseil National du Mouvement Européen-France

- le 3 décembre 2011 à Paris - B. BETTO

Cérémonie des remises du prix européen de l'accessibilité - ACCESS-CITY 2012

- les 1 et 2 décembre 2011 à Bruxelles - S. GEMMANI - B. BETTO

Colloque sur le thème "La conception universelle en France" organisé par l'observatoire Interministériel de l'Accessibilité

- les 8 et 9 décembre 2011 à Paris - S. GEMMANI

Inauguration des nouvelles cantines scolaires

- du 7 au 11 décembre 2011 à Ouagadougou - JM DETROYAT - J. THIAR - P. BRON - A. PILAUD -

- du 7 au 09 décembre 2011 à Ouagadougou - M. DESTOT

Participation au débat "Conférence régionale de santé : pour une démocratie sanitaire : quelle place des Elus ?" proposé par le CIDEFE (Centre d'Information, de Documentation d'Etude et de Formation des Elus)

- le 9 décembre 2011 à Montreuil - P. VOIR

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 79 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville Grenoble auprès de divers organismes : Lycée Emmanuel MOUNIER - Point d'Information Médiation Multi-Services (PIMMS) - Modifications.

Intervention(s): M. SAFAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

*** Lycée Emmanuel MOUNIER**

de désigner M. Patrice VOIR membre titulaire du conseil d'administration du lycée Emmanuel MOUNIER.

de désigner M. Abderrahmane DJELLAL membre suppléant du conseil d'administration du lycée Emmanuel MOUNIER

De dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du Lycée Emmanuel MOUNIER sont désormais les suivants :

Titulaires :

- M. Patrice VOIR
- M. Paul BRON
- M. Gilles KUNTZ

Suppléants :

- M. Gildas LAERON
- M. Abderrahmane DJELLAL
- M. Hakim SABRI

*** Point d'Information Médiation Multi-Services (PIMMS)**

de désigner Mme Florence HANFF membre titulaire du conseil d'administration du Point d'Information Médiation Multi-Services (PIMMS).

De dire que les représentants de la ville de Grenoble au sein du conseil d'administration du Point

d'Information Médiation Multi-Services (PIMMS) sont désormais les suivants :

Titulaires :

- Mme Florence HANFF
- Mme Hélène VINCENT
- M. Abderrahmane DJELLAL

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 80 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H25

ANNEXE(S)

DEPLACEMENTS : Signature avec la Métro d'une convention de financement pour le fonctionnement et l'exploitation de la Gestion Multimodale Centralisée des Déplacements (GMCD).

Monsieur Jacques CHIRON expose,

Mesdames, Messieurs,

La GMCD a pour objet:

- de coordonner en temps réel les gestionnaires des réseaux de déplacements (via un site intranet reliant les différents exploitants et le regroupement de ces exploitants dans un bâtiment situé Bd Joseph Vallier),
- d'informer les usagers en temps réel (site Internet, médias, nouvelles technologies).

Le principe de gestion multimodale repose sur trois outils

1- un système informatique qui centralise les données et diffuse :

- à chaque gestionnaire de réseaux, via un site intranet, des applications permettant notamment au gestionnaire :
 - de visualiser les conditions de déplacement en temps réel sur les lignes de transport en commun et sur les voies routières
 - de proposer l'activation d'un Plan de Gestion des Déplacements (PGD)
 - de saisir les travaux prévus sur domaine public sur sa commune (logiciel Coordin')
- au grand public, via un site internet, les applications suivantes :
 - un calculateur d'itinéraires intermodal ou monomodal tenant compte du niveau de service et des événements sur les réseaux,
 - des cartographies en couleur précisant le niveau de service des différents réseaux et événements en temps réel,
 - une liste précisant les événements en cours ou prévus.

2- un système d'informations à l'utilisateur utilisant d'autres supports (mails, messages SMS ou vocaux ; serveur vocal ; panneaux à message variable ...)

3- un bâtiment regroupant les différents exploitants des réseaux de déplacement, destiné à faciliter les échanges et une meilleure coordination entre les exploitants et à montrer à la population l'action mise en œuvre (visites), ainsi que différents services à la population (accueil d'agences de la mobilité ...).

Le bâtiment « Station Mobile » a été inauguré en septembre 2010. La ville de Grenoble y a installé son PC feux en juillet 2010.

Le rez-de-chaussée sera ouvert au public en janvier 2012, en même temps que le site internet "grand public" et le système d'information du voyageur.

De plus, la ville de Grenoble bénéficie, depuis 2006, d'un logiciel de coordination des travaux mis à disposition par la Métro.

Le déploiement de la GMCD s'est échelonné sur plusieurs périodes correspondant aux étapes de mise au point du système informatique (2006/2008), du système d'information des voyageurs (2009/2011) puis mise en service (2012 et suivantes).

La participation de la ville, basée sur 10% des coûts de fonctionnement s'élève pour la période 2006/2010 à 116 477 €. A compter de 2011, elle dépendra du montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement estimé entre 600 000€ et 1 000 000€ maximum.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Vie Urbaine et Développement Durable du 08 décembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de signer avec la Métro une convention de financement pour le fonctionnement et l'exploitation de la Gestion Multimodale Centralisée des Déplacements (GMCD) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Jacques CHIRON

Affichée le :

AFFAIRES CULTURELLES : Conventions annuelles et avenants conclus entre la ville de Grenoble et les opérateurs du secteur culturel.**Madame Eliane BARACETTI expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre de Grenoble, Musée de Grenoble, Muséum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs, dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Il vous est ainsi proposé de conclure avec les opérateurs "Centre Chorégraphique National de Grenoble, Jean Claude Gallotta - Groupe Emile Dubois" (CCNG), "Centre Dramatique National des Alpes" (CDNA), "Centre National d'Art Contemporain - Le Magasin" (CNAC), "Les Musiciens du Louvre – Grenoble "(MDLG),"MixLab" et "Troisième Bureau" les conventions annuelles pour l'année 2012, jointes en annexe.

Il vous est également proposé de conclure avec les opérateurs "Le Tricycle" et "L'Espace 600", les avenants aux conventions triennales, joints en annexe.

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutiens au titre de	Observations
1	CCNG	250 744 €	Programme d'activités	
2	CDNA	116 000 €	Programme d'activités	
3	CNAC	206 524 €	Programme d'activités	
4	MDLG	438 000 €	Programme d'activités	
5	MIXLAB	68 850 €	Programme d'activités	Délégation de Service public
6	ESPACE 600	181 720 €	Programme d'activités et aide à la résidence	Avenant à la convention d'objectifs : CM du 11.07.2011
7	LE TRICYCLE	170 000 €	Programme d'activités	Avenant à la convention d'objectifs : CM du 28.03.2011
8	TROISIEME BUREAU	35 000 €	Programme d'activités	

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé; et nature 65738 subventions de fonctionnement aux autres organismes publics, fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 06 décembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions annuelles et avenants aux conventions triennales en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;**
- **que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le : 27 DÉCEMBRE 2011

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVENANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONCTION ^T	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
25						
<i>SECTEUR 1</i>						
CENTRE SOCIAL CHORIER BERRIAT (Association)	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	79 459		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	6 635		
				Soit un total de :		86 094 €
MJC PARMENTIER	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	123 622		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	11 412		
				Soit un total de :		135 034 €
<i>SECTEUR 2</i>						
MJC ALLOBROGES	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	121 000		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	6 944		
				Soit un total de :		127 944 €
MJC MUTUALITE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	82 748		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	3 541		
				Soit un total de :		86 289 €
MPT SAINT LAURENT	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	86 935		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	16 675		
				Soit un total de :		103 610 €
<i>SECTEUR 3</i>						
LE PLATEAU	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	114 814		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	16 245		
				Soit un total de :		131 059 €
ME BACHELARD	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	75 258		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	8 808		
				Soit un total de :		84 066 €
MJC ANATOLE France	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	92 357		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	4 485		
				Soit un total de :		96 842 €
MJC EAUX CLAIRES	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	97 885		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	19 792		
				Soit un total de :		117 677 €
<i>SECTEUR 4</i>						
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	112 862		
				Soit un total de :		112 862 €
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	65 789		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	11 998		
				Soit un total de :		77 787 €
ME CLOS D'OR	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	71 476		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	30 390		
				Soit un total de :		101 866 €
MJC Lucie AUBRAC	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	96 338		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	17 511		
				Soit un total de :		113 849 €

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS - SECTEUR SOCIOCULTUREL

NOM ASSOCIATION	CONVENTION AVENANT FINANCIER		OBJET	SUBVENTION DE FONTION ¹	SUBVENTION SUR PROJETS	TOTAL
SECTEUR 5						
AUESC BAJATIERE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	86 079		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	11 492		
			Soit un total de :			
ME TEISSEIRE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	104 845		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	12 241		
			Subvention liée à la fréquentation - Activités Malherbe - 1er vers ¹	10 000		
Soit un total de :					127 086 €	
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	115 034		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	5 833		
			Soit un total de :			
ENFANTINE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	27 167		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	973		
			Soit un total de :			
SECTEUR 6						
MAISON des HABITANTS	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	99 200		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	15 296		
			Soit un total de :			
ME PREMOL	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	86 672		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	19 014		
			Soit un total de :			
MJC PREMOL	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	145 064		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	1 435		
			Soit un total de :			
LA CORDEE	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	94 451		
			Subvention liée à la fréquentation - 1er vers ¹	20 634		
			Soit un total de :			
ASSOCIATIONS RESSOURCES ET AUTRES ASSOCIATIONS						
TEAM LES GALAPIATS	X	X	Subvention annuelle de fonctionnement- 1er vers ¹	10 245		10 245 €
ASSOCIATIONS JEUNESSE						
ADIIJ	X	X	Initiative Jeunesse Fonctionnement - SAF - 1er vers ¹	26 782		26 782 €
CAP BERRIAT	X	X	Initiative Jeunesse Fonctionnement - SAF - 1er vers ¹	121 755		121 755 €
LA BIFURK	X	X	Initiative Jeunesse Fonctionnement - SAF - 1er vers ¹	20 000		20 000 €
UNIS-CITE	X		Initiative Jeunesse Fonctionnement - SAF - 1er vers ¹	7 500		7 500 €
TOTAL				2 416 691 €		2 416 691 €

EDUCATION : Tarification pour les bases de plein air à compter du 1er janvier 2012

Monsieur Paul BRON expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble gère les bases de plein air de Mont Saint-Martin et de la Maison des Collines à Eybens.

Il vous est proposé d'approuver une augmentation des tarifs d'environ 2% pour l'année 2012 pour ces bases :

Base de plein air de Mont Saint-Martin :

Cet équipement est mis à disposition des écoles, collèges, lycées, associations et clubs sportifs, en séjour libre, avec ou sans nuitée. La priorité est donnée aux associations socioculturelles grenobloises durant les vacances scolaires.

Il vous est proposé d'appliquer pour l'année 2012, les tarifs suivants, intégrant une augmentation d'environ 2%, à savoir :

- Ecoles, collèges, lycées grenoblois et Associations socioculturelles grenobloises : gratuité.
- Autres associations grenobloises et clubs sportifs :
 - 6.83 euros/jour/personne,
 - tarif par semaine à compter de 5 jours : 4.95 euros/jour/personne,
 - tarif week-end : 11.42 euros le week-end, par personne.
- Utilisateurs non-grenoblois (scolaires et associations) :
 - 9.74 euros/jour/personne,
 - tarif par semaine à compter de 5 jours : 7.1 euros/jour/personne,
 - tarif week-end : 15.14 euros le week-end, par personne.
- Location salle du rez-de-chaussée en journée :
 - gratuité pour les écoles, collèges, lycées et associations socioculturelles grenobloises.
 - 76.5 euros par jour, pour les autres utilisateurs.
- Communications téléphoniques : 16.32 centimes d'euro l'unité.

Base de plein air la Maison des Collines à Eybens :

En dehors des dispositions de la présente délibération et qui concernent la location du château, le week-end pour des séminaires ou séances de travail, la Ville organise durant toute l'année, l'accueil des enfants :

- des écoles grenobloises sur le temps scolaire suivant les modalités financières fixées par la délibération n° 12-C001 du Conseil municipal du 25 octobre 2004,

- des centres de loisirs, les mercredis et les vacances scolaires.

Les crédits correspondants sont prévus à la Sous/Fonction 421 Bases de plein air, Chapitre 75 autres produits de gestion courante, nature 752 revenus des immeubles.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 06 décembre 2011

- Ressources du 07 décembre 2011

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter à compter du 1er janvier 2012, les tarifs de location des bases de plein air.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Paul BRON

Affichée le :

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2012**

AVENANTS FINANCIERS						
Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2011	Objet de la subvention proposée	Subvention notifiée	Subvention 2012
	Date de la convention	Validité de la convention				
AUESC Bajatière	21-déc-2009	31-déc-2012	8 000 €	Section football : fonctionnement 2012 - acompte		4 000 €
	délibération 34-C020 du 23 novembre 2009					
Entente Athlétique Grenoble - EAG	22-févr-2010	31-déc-2012	65 500 €	fonctionnement 2012 - acompte		32 750 €
	délibération 23-C013 du 25 janvier 2010					

CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS						
Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2011	Objet de la subvention proposée	Subvention notifiée	Subvention 2012	
Aviron Grenoblois	délibération C019 du 19 décembre 2011	77 000 €	fonctionnement 2012 - acompte		38 500 €	
Grenoble Basket 38	délibération C019 du 19 décembre 2011	65 000 €	fonctionnement 2012 - acompte		32 500 €	
Grenoble Gymnastique	délibération C019 du 19 décembre 2011	60 000 €	fonctionnement 2012 - acompte		30 000 €	
Grenoble Isère Métropole Patinage	délibération C019 du 19 décembre 2011	6 300 €	acomptes : →fonctionnement 2012		3 150 €	
		90 850 €	→heures de glace 2012		45 425 €	
	Total	97 150 €	Total		48 575 €	
Grenoble Saint-Martin-d'Hères Club - (GSMH GUC Handball)	délibération C019 du 19 décembre 2011	90 000 €	fonctionnement 2012 - acompte		45 000 €	
Grenoble Tennis	délibération C019 du 19 décembre 2011	110 000 €	fonctionnement 2012 - acompte		55 000 €	
Grenoble Volley Univeristé Club	délibération C019 du 19 décembre 2011	193 000 €	fonctionnement 2012 - acompte		96 500 €	
Office Municipal des Sports	délibération C019 du 19 décembre 2011	70 500 €	fonctionnement 2012 - acompte	2 500 €	32 750 €	

TABLEAU SYNOPTIQUE DU REGIME INDEMNITAIRE

- Filière Administrative -

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1 % ou montant	Niveau 2	
			Niveau 3 % ou montant	Encadrement > = 10 personnes
CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS		Encadrement < 5 personnes ou absence d'encadrement	Encadrement > = 5 personnes et < 10 personnes	Encadrement > = 10 personnes
. Rédacteur chef				
. Rédacteur principal				
. Rédacteur dont l'indice brut est supérieur à 380	I.F.T.S.	2 302,17	3 127,94	3 602,92
. Rédacteur dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380	Indemnité d'administration et de technicité	2 302,17	3 127,94	3 602,92
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS		Sans encadrement	Encadrement < 10 personnes	Encadrement > = 10 personnes
. Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Indemnité d'administration et de technicité	2 163,27		
. Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe				
. Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe				
. Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe				
. Fonction "surveillant stationnement assermenté"	Indemnité d'administration et de technicité	3 482,58		
. Fonction "Encadrant/Chef d'équipe"			3 127,94	3 602,92
. Fonction "Agent d'accueil mobile Antennes/Bureaux Publics"	Indemnité d'administration et de technicité	2 718,87		

- Filière Technique -

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS SUPERIEURS		Encadrement < 7 personnes ou absence d'encadrement	Encadrement > = 7 personnes et < 15 personnes	Encadrement > = 15 personnes
. Technicien principal 1 ^{ère} classe	Indemnité spécifique de service	2 946,38	3 347,42	4 016,77
	+ prime de service et de rendement	1 336,56	1 336,56	1 336,56
. Technicien principal 2 ^{ème} classe	Indemnité spécifique de service	2 611,65	3 057,64	3 475,53
	+ prime de service et de rendement	1 336,56	1 336,56	1 336,56
. Technicien	Indemnité spécifique de service	2 220,84	2 666,83	3 084,72
	+ prime de service et de rendement	1 727,37	1 727,37	1 727,37

CADRE D'EMPLOIS	Grades	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
			Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
			% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE			Sans encadrement	Encadrement < 10 personnes	Encadrement > = 10 personnes
- Agent de maîtrise principal		Indemnité d'administration et de technicité	3 948,21	4 394,20	4 812,09
- Fonction "surveillant du stationnement" assermenté					
- Agent de maîtrise					
- fonction : surveillant de travaux			3 436,25	3 840,26	4 197,16
- fonction : dessinateur			3 304,25	3 708,26	4 065,16
- fonction : chef d'équipe (contremaître)		Indemnité d'administration et de technicité			
- fonction encadrant de terrain					
- fonction surveillant du stationnement assermenté					
- Autres fonctions			2248,44	3 536,59	4 076,14
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES					
- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe		Indemnité d'administration et de technicité	2 163,27		
- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe					
- Adjoint technique de 1 ^{ère} classe					
- Adjoint technique de 2 ^{ème} classe					
- Fonction "chef d'équipe" (contremaître) ou "encadrant de terrain"		Indemnité d'administration et de technicité		3 127,94	3 602,92
- Fonction "surveillant du stationnement" assermenté		Indemnité d'administration et de technicité	3 482,58		

- Filière Culturelle -

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES . Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe . Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe dont l'indice brut est supérieur à 380 . Assistant de conservation dont l'indice brut est supérieur à 380	I.F.T.S.	2 302,17	3 127,94	3 602,92
. Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe dont l'indice brut est inférieur à 380 . Assistant de conservation dont l'indice brut est inférieur à 380	Indemnité d'administration et de technicité	2 302,17	3 127,94	3 602,92
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS DU PATRIMOINE . Adjoint principal du patrimoine de 1 ^{ère} classe . Adjoint principal du patrimoine de 2 ^{ème} classe . Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe . Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	indemnité d'administration et de technicité	2 163,27		

- Filière Médico-Sociale -

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
Grades				
CADRE D'EMPLOIS DES ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS				
. Assistant socio-éducatif principal	indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires	2 686,64		
- Fonction "chargé de coordination santé scolaire"		5 289,78		
. Assistant socio-éducatif	indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires	2 302,17		
- Fonction "chargé de coordination santé scolaire"		5 289,78		
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES				
. Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe	Indemnité d'administration et de technicité	2 163,27		
. Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe				
. Agent spécialisé de 1 ^{ère} classe				

- Filière Animation -

CADRE D'EMPLOIS	Type d'indemnité	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
		% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES ANIMATEURS Grades . animateur principal de 1 ^{ère} classe . animateur principal de 2 ^{ème} classe dont l'indice brut est supérieur à 380 . animateur dont l'indice brut est supérieur à 380	I.F.T.S	Encadrement < 5 personnes ou absence d'encadrement 2 302,17	Encadrement > = 5 personnes et < 10 personnes 3 127,94	Encadrement > = 10 personnes 3 602,92
. animateur principal de 2 ^{ème} classe dont l'indice brut est inférieur à 380 . animateur dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380	Indemnité d'administration et de technicité	2 302,17	3 127,94	3 602,92
CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS D'ANIMATION . Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe . Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe . Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe . Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	Indemnité d'administration et de technicité	2 163,27		

- Filière Police -

CADRE D'EMPLOIS	Grades	Type d'indemnité	% ou montant	Avec niveaux de responsabilité		
				% ou montant	% ou montant	% ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	· Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	indemnité spéciale	30 % du traitement brut	Fonction de chef d'unité	Fonction d'adjoint au chef de poste	Fonction de chef de poste
	30 %			30 %	30 %	
	· Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe > 4 ^{ème} échelon	Indemnité d'administration et de technicité		Equipe de journée : 2 122,68	3 124,02	3 622,80
· Chef de service de police municipale > ou = 6 ^{ème} échelon	indemnité spéciale	22 % du traitement brut		Fonction de chef d'unité	Fonction d'adjoint au chef de poste	Fonction de chef de poste
· Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe < ou = au 4 ^{ème} échelon				22%	22%	22%
· Chef de service de police municipale < 6 ^{ème} échelon				Equipe de journée : 2 122,68	3 124,02	3 622,80
	Indemnité d'administration et de technicité		Equipe de soirée : 3 124,02			

CADRE D'EMPLOIS	Type	Avec niveaux de responsabilité		
		Niveau 1 % ou montant	Niveau 2 % ou montant	Niveau 3 % ou montant
CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE POLICE MUNICIPALE <u>Equipe de journée :</u> . Chef de police . Brigadier chef principal . Brigadier / brigadier chef . Gardien	Indemnité d'administration et de technicité	1 622,01 3 124,02 (pour les brigadiers chefs principaux encadrants et les chefs de police) 3 422,01 (pour les maîtres-chiens) 20 % du traitement brut		
<u>Equipe de soirée :</u> . Chef de police . Brigadier chef principal . Brigadier/brigadier chef . Gardien	Indemnité spéciale Indemnité d'administration et de technicité	2 623,35 3 124,02 (pour les brigadiers chefs principaux encadrants et les chefs de police) 4 423,35 (pour les maîtres-chiens) 20 % du traitement brut		
	Indemnité spéciale			

CREATION DE POSTE

Cette création de poste correspond à la remunicipalisation des postes d'AGIR Informatique n'impliquant aucune incidence financière.

Département	Direction	Service	Grade du poste
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens d'Information	Systèmes d'Informations	Ingénieur

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des ajustements d'effectifs correspondant aux besoins des services, compte tenu de l'évolution de leurs missions ou de leur organisation.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Direction Générale		Conseil Evaluation Organisation	Rédacteur	Adjoint administratif
Administration Générale et Relations Extérieures	Moyens d'Information	Documentation	Attaché de conservation	Attaché

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BÉNÉFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

I - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

11-4421	Arrêté (28/10/2011)	Me ALDEGUER	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 19/09/2011, dans l'exercice de ses fonctions, Mme PINCHON-CARON DE LA CARRIERE, la Ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation de son préjudice.	
11-4522	Arrêté (16/11/2011)	Me BENICHOU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par la Sarl Sorel et Stendhal.	

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Bail dérogatoire (28/10/2011)	FONCTION SUPPORT 3 rue Charles Réguy Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 28,8 m ² au sein de la Pépinière LE POLYNOME, 25 avenue de Constantine. Durée : du 2/11/2011 au 1/10/2013.	Redevance mensuelle : 218,67 € HT et hors charges la 1 ^{ère} année 246 € HT et hors charges la 2 ^{ème} année
	Convention d'occupation d'emplacement de stationnement (25/10/2011)	Atelier F4 12 rue Ampère Grenoble	La Ville loue au preneur un emplacement de stationnement pour véhicule dans le parking sud du centre CEMOI dont l'accès se fait par la rue des Arts et Métiers. Durée : indéterminée, à compter du 1/11/2011.	Redevance mensuelle : 29 € HT

	Convention de mise à disposition de locaux	Association Régie de quartier Villeneuve- Village Olympique 97 galerie de l'Arlequin Grenoble	La Ville met gratuitement à la disposition de l'association les locaux sis 102 galerie de l'Arlequin, d'une surface de 45 m ² . Durée : 2 mois, du 1/11/2011 au 31/12/2011.	
	Bail commercial	JADE RHONE-ALPES 30 rue des Trembles Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 228 m ² , 26 rue des Trembles. Durée : 9 ans, du 1/12/2011 au 30/11/2020.	Loyer annuel HT et hors charges : 11 990 €

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :

11-4382	Arrêté (03/11/2011)		Le droit de préemption dont dispose la Ville est exercé à l'occasion de l'aliénation d'un appartement, 22 bd de l'Esplanade	125 000 €
---------	------------------------	--	---	-----------

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DONNS :

11-4246	Arrêté (25/10/2011)		Un engin spécial type balayeuse est cédé gratuitement au Lycée professionnel Guynemer.	
---------	------------------------	--	--	--

RENDU-ACTE 2011 FINANCES

Banque / Ref	Montant du contrat	Montant de l'emprunt	Durée	Périodicité	Taux d'intérêts	Frais
Dexia	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	15 ans	Annuelle	Euribor 12 mois + 1,05%	6 000 €
Deutsche Pfandbriefbank	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €	20 ans	Annuelle	Euribor 12 mois + 0,8%	0 €
Crédit Agricole	14 000 000,00 €	11 707 581,00 €	20 ans	Annuelle	Euribor 12 mois + 0,9%	3 500 €
Total :	30 000 000,00 €	27 707 581,00 €				9 500 €